

# **PROJET EDUCATIF 2016-2018**

**des accueils collectifs de mineurs sous  
gestion communale**

*Version 1 (du 1<sup>er</sup> janvier 2016)*



Ce projet éducatif a pour objet de porter à la connaissance de tous (enfants, jeunes, familles, partenaires, financeurs, ...) les objectifs éducatifs des accueils collectifs de mineurs dont la mairie de La Jarne est l'organisateur (sous gestion communale).

## **Contenu**

LE CONTEXTE COMMUNAL

LES DISPOSITIFS ET ACCUEILS PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

LES MOYENS

## **LE CONTEXTE COMMUNAL, territoire et population**

La Jarne est située au nord-ouest du département de la Charente Maritime, en seconde couronne de La Rochelle. Elle est l'une des 28 communes de la Communauté d'Agglomération et jouxte les communes d'Angoulins, Aytré, Saint Rogatien et Salles sur Mer. La Jarne s'étend sur 842 hectares traversés d'est en ouest par la D939, route structurante reliant les communes des terres à la rocade. Elle se développe autour d'un centre bourg matérialisé par la Place de la Liberté.

La commune compte 2478 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sa population a plus que doublé en 40 ans. Bien que son solde naturel soit quasi nul il est compensé par l'arrivée de familles qui porte la variation de population à 2% entre 2007 et 2012. Les moins de 25 ans représentent plus d'un quart de la population jarnaise, cette part est jusqu'à présent peu évolutive. Les enfants et jeunes se répartissent globalement par quarts entre les moins de 5, les 6 à 10, les 11 à 17 et les 18 à 24 ans.

Sur les presque 1000 foyers que compte la commune, à peine plus d'un tiers sont des familles avec enfant(s), ces dernières comptent majoritairement 1 ou 2 enfants (90% des familles avec enfant(s)). La population active travaille principalement hors de la commune.

## **LE CONTEXTE COMMUNAL, politique enfance jeunesse**

La municipalité s'est doté pour la période 2016-2018 d'un **Projet Educatif Local**.

Ce PEL fixe en matière de politique enfance et jeunesse, les grandes orientations suivantes :

- Développer la cohésion et l'entraide
- Encourager la connaissance et la reconnaissance de l'autre
- Développer la conscience citoyenne
- S'approprier l'espace et le préserver
- Favoriser la pratique du sport
- Diversifier les offres d'accueil enfance/jeunesse
- Favoriser l'accès et la pratique de la culture

Ces orientations seront mises en œuvre avec l'aide des moyens suivants :

- Coordonner et professionnaliser la politique enfance/jeunesse
- Mutualisation et Intercommunalité

La commune s'est engagée dans un travail partenarial avec les communes d'Angoulins, Saint-Vivien et Thairé autour de son Relais d'Assistantes Maternelles et tend à développer cette réflexion à l'ensemble de sa politique enfance-jeunesse.

### Pour les 0-3 ans

#### Un Relais d'Assistants Maternels (RAM)

*Ce dispositif est sous gestion communale depuis sa création, l'animation est assurée par le personnel communal.*

Lieu d'échange et de professionnalisation pour les assistantes maternelles, il permet également aux enfants d'accéder à la collectivité et de découvrir des activités variées. Ce dispositif est depuis la rentrée 2014 intercommunal avec les communes d'Angoulins, Saint-Vivien et Thairé

### Pour les 3-11 ans

#### L'accueil périscolaire de début et fin de journée

*Cet accueil est sous gestion communale et l'animation est assurée conjointement par le personnel communal et les animateurs de l'association Angoul'loisirs.*

Cet accueil a la particularité de s'effectuer sur des temps variables pouvant aller de 15 minutes à plus de 2 heures. Les enfants y sont accueillis sur inscription, de façon ponctuelle ou chaque jour, en fonction du besoin des familles. Il se tient de 7h30 à 8h30 (9h00 le mercredi) pour l'accueil du matin, et de 16h30 à 18h45 pour l'accueil de fin de journée. En complément et sur inscription les enfants peuvent accéder à un soutien à la révision qui est dispensé par des bénévoles et se déroule de 17h (après le goûter) à 17h30 (fin de la 1<sup>ère</sup> période de facturation).

#### L'accueil durant la pause méridienne

*I Cet accueil est sous gestion communale et l'animation est assurée conjointement par le personnel communal et les animateurs de l'association Angoul'loisirs.*

**Les lundis, mardis, jeudis et vendredis**, cet accueil se décompose en 2 temps :

- le repas au sein du restaurant scolaire (1<sup>er</sup> service de 12 à 13h, 2<sup>nd</sup> service de 13 à 14h). Les repas sont préparés sur place par des cuisinières. Les menus établis par ces dernières sont étudiés et validés par la commission « restauration scolaire » composée des cuisinières, d'élus et de parents d'élèves.
- un temps de détente dans la cour de récréation avec la possibilité d'accéder à de petites activités en groupe (jeux de société, jeux de ballons ...). Les petites sections bénéficient d'un temps de sieste alors que les moyens et les grands après un temps de détente partagé avec les CP et CE1 se regroupent autour d'une histoire avant de regagner la classe.

*II Cet accueil est sous gestion communale et l'encadrement est assuré par le personnel communal.*

**Le mercredi** un accueil est proposé à partir de midi avec un service unique au sein du restaurant scolaire suivi d'un service de garderie pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants jusqu'à 13h30.

### L'accueil périscolaire du mercredi après-midi et extrascolaire des vacances

*La gestion de ces accueils et leur animation sont déléguées à l'association Angoul'loisirs.*

Il permet l'accueil de 28 enfants, encadrés par des animateurs diplômés et proposant diverses activités mais aussi des sorties. Il est proposé à partir de midi, jusqu'à 18h45 mais les familles peuvent venir chercher leurs enfants dès 17h. Il se fait sur inscription uniquement et comprend le temps du déjeuner.

### Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

*La gestion de cet accueil et son animation sont déléguées à l'association Angoul'loisirs.*

Cet accueil est proposé depuis la rentrée 2014-2015 dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires. Ces temps se déroulent de 15 à 16h30, 2 fois par semaine alternativement pour les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire. L'organisation L'accès aux TAP se fait sur inscription et suppose une assiduité sur l'ensemble de l'année avec un renouvellement des activités proposées par périodes scolaires.

Le projet Educatif de ce dispositif est détaillé dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT).

### **Pour les 11-17 ans**

#### Le local Jeunes

*Cet accueil est nouvellement sous gestion communale, l'encadrement est assuré par le personnel communal.*

Les jeunes peuvent se rassembler dans un local dédié situé à proximité du plateau multisports des quatre chevaliers (city stade, terrains de foot, terrain de tennis, gymnase...).

Ils y bénéficient d'animation, d'information et de prévention, de sorties, ...

## LES OBJECTIFS EDUCATIFS

La vocation principale des accueils collectifs de mineurs dont la mairie de La Jarne assure la gestion est de faciliter l'accès au plus grand nombre à un temps de vivre ensemble récréatif et sécurisant. Tout en facilitant l'organisation de la famille.

Les objectifs éducatifs sont les mêmes pour tous les accueils, quelques soient les tranches d'âges concernées.

Ils seront déclinés distinctement dans les projets pédagogiques, propres à chaque accueil.

Ces accueils participent aux côtés de la famille, de l'école et de l'ensemble des acteurs éducatifs à développer chez les enfants et jeunes :

- L'autonomie des enfants et jeunes en les incitant à faire preuve d'initiatives et à prendre parti, faire des choix ; tout en leur offrant soutien et accompagnement.
- La cohésion et la tolérance en accueillant chacun dans le respect de ses différences.
- La conscience citoyenne, en incitant les enfants et jeunes à connaître et à participer à la vie locale, communale, intercommunale.
- La pratique du sport.

## LES MOYENS

Dans la continuité des dispositions du Projet Educatif Local, les moyens développés seront les suivants :

- La communication auprès de l'ensemble de la population afin d'accroître la fréquentation.
- La professionnalisation des agents communaux afin d'assurer une qualité optimale des accueils mais aussi d'en garantir la continuité de fonctionnement.
- La mutualisation des espaces et des personnels tant d'un point de vue communal qu'intercommunal afin d'assurer une maîtrise des coûts optimale sans léser la qualité ni la variété des accueils.

Fait à La Jarne, le 1<sup>er</sup> janvier 2016

Le Maire Adjoint,

**Gaëlle THOUVENIN**